tout de suite les protestations de l'extrême-gauche, en déclarant qu'il ferait injure à la classe ouvrière en la comparant à certains anarchistes de la C.G.T. Il donne lecture de plusieurs circulaires antimilitaristes envoyées par la C.G.T. aux soldats adhérents au « Sou du Soldat ».

Comme l'extrême-gauche interrompt, M. Ratier lui dit : « Faites des commentaires si vous le voulez. Selon moi, ces circulaires se suffisent à elles-mêmes. Je n'ai rien à y ajouter. »

Plusieurs unifiés rappellent que M. Briand a écrit des circulaires analogues.

M. Compère-Morel dit notamment : Dans une guerre offensive, nous prêcherions la résistance.

Le Garde des Sceaux continue.

M. Ratier. — Le Gouvernement n'aurait-il pas *manqué à tout son devoir si, en présence des faits* que l'on sait et de cette campagne de désertion et de révolte, il n'eut pas ordonné des poursuites ? Les perquisitions ont été faites conformément à la loi et après constatation du délit et c'est bien par application de la loi de 1894 qu'elles ont été ordonnées.

M. Ratier termine : S'il y a eu des erreurs d'appréciation, on le saura quand l'instruction sera close. S'il y a eu des excès, des abus, des sanctions seront prises. La Chambre a à dire aujourd'hui, si les perquisitions étaient justifiées. Je crois en avoir fait la preuve. Elles se justifient d'ailleurs par leurs résultats. Il est temps de prendre des mesures contre ces appels à la désertion, au sabotage. Nous sommes en présence d'un danger. Le Gouvernement serait singulièrement imprudent s'il ne poursuivait pas....

A l'extrême-gauche : Les innocents !

M. Ratier. — ...les coupables ! (Très bien, très bien au centre et à droite.) Il arrive parfois que dans un incendie quelqu'un peut être atteint par le jet mal dirigé d'une lance. Sera-ce une raison pour faire rentrer les pompes et laisser le feu aller son train ? Aujourd'hui nous sommes aussi dans un incendie. (Rires à gauche.)

M. Bedouce. — Je vois bien le pompier, mais je ne vois pas l'incendie ! (Hilarité.)

M. Ratier. — Le Gouvernement manquerait à son devoir essentiel s'il ne poursuivait pas avec énergie ceux qui constituent une redoutable menace pour la sécurité nationale et l'ordre public ! (Applaudissements au centre et à droite.)

L'AFFICHAGE

Le garde des Sceaux achève à peine sa dernière phrase que d'une seule voix toute l'extrême-gauche réclame l'affichage. (Mouvements divers.) Et comme M. Deschanel ne sait s'il doit s'arêter à cette demande : « Nous avons, dit M. Jaurès, saisi le président d'une demande régulière d'affichage. Nous voulons que le néant de la politique gouvernementale, néant démontré par le garde des Sceaux, soit rendu public ! C'est notre droit ! »

Cette demande jette un instant de confusion dans l'assemblée, mais elle est repoussée par 323 voix contre 96. La discussion générale est close.

Les ordres du jour

Trois ordres du jour sont en présence : le premier de M. Breton :

La Chambre repoussant les menées antimilitaristes, affirmant la nécessité de la discipline dans l'armée et d'imposer à tous le respect de la loi, mais aussi d'assurer pour tous les citoyens la stricte observation des formes légales, passe à l'ordre du jour.

Le deuxième est de MM. Denis et Noël :

La Chambre blâmant les manifestations militaires de quelques garnisons, approuvant les sanctions prises pour les réprimer et pour en empêcher le retour, passe à l'ordre du jour.

Le dernier de M. Jaurès :

La Chambre réprouvant la persécution engagée contre la classe ouvrière, passe à l'ordre du jour.

Déclarations de M. Barthou

M. Barthou. — M. Breton excelle à rédiger des ordres du jour où le blâme indirect au Gouvernement se mêle à l'affirmation de principes excellents. C'est pour réprimer les menées antimilitaristes que le Gouvernement a ordonné les perquisitions et il en prend toute la responsabilité. C'est pour maintenir la discipline dans l'armée qu'il a pris des sanctions contre les mutineries militaires et il en prend aussi toute la responsabilité. Mais dans cet ordre du jour il y a malheureusement un « mais aussi » qui n'en dit pas beaucoup, mais en contient davantage. (Rires.)

L'observation des formes et des garanties légales est un principe dont le Gouvernement reconnait aussi l'excellence. Mais M. Breton semblerait laisser croire que le Gouvernement l'a méconnu. Je connais les opinions de M. Breton.

M. Rouanet. — Suspectes !

M. Barthou. — Suspectes ou non, elles n'en sont pas moins certaines que les vôtres et je suis bien sûr que vous vous rencontrerez dans un instant sur le même ordre du jour et si distinguée que soit cette compagnie, vous permettrez que le Gouvernement ne demande pas à y avoir sa place. (Rires.) — *Et changeant de ton.* Il serait indigne, messieurs du Parlement, qu'après un tel débat il s'enfermât dans cette attitude équivoque. Si l'on approuve le Gouvernement dans les mesures qu'il a prises, il faut le dire ; si on l'en blâme, il faut le dire également. Si l'ordre du jour de M. Breton implique la confiance, dites-le, je l'accepte ; s'il implique la défiance, dites-le aussi, je le repousse. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Breton. — Estimant que le Gouvernement a violé les garanties qu'assure la loi aux citoyens, je lui refuse formellement ma confiance.

M. Barthou. — Je connais trop M. Breton pour douter un instant qu'à une question précise il put faire autre chose qu'une réponse précise. Ainsi votre ordre du jour est un ordre du jour de blâme. Vous seriez donc fort surpris si je vous disais que je l'accepte. (Rires.)

M. Jaurès. — Mais non, cela vous est arrivé d'autres fois !

M. Barthou. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Denis et Noël.

M. Jaurès. — Posez-vous la question de confiance sur la priorité ?

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Barthou. — Et c'est sur la priorité *réclamée en faveur du texte de M. Breton* que je pose la question de confiance.

M. Jaurès. — Et nous, comme nous voulons débarrasser la République d'un ministère funeste, nous voterons pour la priorité. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Le scrutin donne lieu à pointage.

Par 337 voix contre 199, la priorité demandée pour M. Breton est repoussée.

Reste à statuer sur le texte de MM. Denis et Noël. On demande le vote par division.

La première partie :

La Chambre blâmant les manifestations auxquelles les militaires de quelques garnisons se sont laissés entraîner, approuvant les sanctions prises par le Gouvernement pour les réprimer, est adopté par 431 voix contre 72.

La deuxième partie :

Confiant dans sa fermeté pour en empêcher le retour, est ensuite mise aux voix. Elle est adoptée par 333 voix contre 158.

La dernière partie :

Et pour appliquer la rigueur de la loi contre la propagande antimilitariste est adoptée à l'unanimité, moins les socialistes, à mains levées, ainsi que l'ensemble.

LA LOI MILITAIRE

M. Barthou, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de consacrer toutes les séances de la semaine prochaine au débat militaire. Il fait appel à l'esprit de méthode et de tous ses collègues. Il est de l'intérêt de tous les partis que la discussion de la loi militaire s'achève au plus tôt. (Approbation générale.)

Il en est ainsi décidé et la séance est levée à sept heures.

Séance, mercredi à 9 heures.

La Clôture de la Session

Paris, 11 juillet. — Le président et le rapporteur de la commission de l'armée estiment que si la Chambre voulait consacrer toutes ses séances la semaine prochaine, à partir de mercredi, à la discussion de la loi de trois ans, le débat pourrait se terminer samedi soir, 19 juillet.

D'autre part un courant se manifeste au Sénat, pour un ajournement du Parlement du 20 juillet au 10 août, en raison des élections aux conseils généraux, pour le cas où il ne serait pas saisi de la loi le 20 juillet au plus tard.

Après un entretien avec le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur, M. Bonnefous a retiré l'amendement qu'il devait déposer aujourd'hui à la Chambre et qui prorogeait les pouvoirs des conseils généraux et des conseils d'arrondissement jusqu'en octobre et retardant par voie de conséquence les élections à ces conseils jusqu'à la même date.

Les Incidents militaires

LA MUTINERIE DE RODEZ

Récompenses au commandant Angelby et à l'adjudant Pougenq

Paris, 11 juillet. — Le commandant Angelby, du 122e d'infanterie, est inscrit d'office à la suite du tableau de concours pour officier de la Légion d'honneur, avec le motif ainsi indiqué : « Etant de service, a réussi à arrêter une manifestation tumultueuse de soldats en armes, par une énergie, un sang-froid et un esprit de décision dignes des plus grands éloges. »

De même est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire, M. Pougenq, adjudant au 122e d'infanterie, avec ce motif : « Etant de service, a secondé avec *une intelligence, une énergie et un dévouement* remarquables, son chef de bataillon, au cours d'une manifestation tumultueuse de soldats en armes. »

Le Service de Trois Ans A LA Commission de l'Armée

Paris, 11 juillet. — La commission de l'armée, réunie, ce matin, a entendu le ministre de la Guerre sur l'amendement de M. Driant, destiné à faciliter les engagements des jeunes gens de 18, 19 et 20 ans et faciliter la solution du problème de la libération de la classe.

Cet amendement comportant des conséquences financières, le ministre de la Guerre a promis à la Commission d'apporter l'avis du Gouvernement, mardi prochain.

Un amendement de M. Reinach

La commission ayant abordé le chapitre des libérations et permissions, M. Joseph Reinach a *annoncé* son intention de déposer un amendement qui, respectueux du principe *d'égalité voté par la Chambre, lorsqu'elle a* adopté l'amendement Daniel Vincent, introduirait dans la loi de recrutement le mécanisme de congés qui fonctionnent dans l'armée de mer dont le recrutement est également basé sur le principe d'égalité.

C'est le principe qui est posé par l'article 23 de la loi du 27 Décembre 1896 sur l'inscription maritime et qui a été repris par l'article 56 du projet de loi sur le recrutement de l'armée de mer déposé par MM. Pierre Baudin et Etienne. *Tous les marins doivent en principe 5 années de services effectifs;* mais en fait ils sont autorisés à demander des congés renouvelables. Notamment l'article 56 du projet de loi autorise à mettre en congé après une durée *de service égale à celle imposée par la loi sur* le recrutement de l'armée de terre les inscrits définitifs reconnus soutiens indispensables de famille.

M. Reinach propose donc d'accorder des congés renouvelables d'après la même procédure aux soutiens indispensables de famille et ensuite aux jeunes gens des familles nombreuses.

M. Reinach a établi que sans une disposition de ce genre la loi serait trop lourde et que le problème de l'incorporation d'une classe sélectionnée était insoluble. Sa proposition pourra d'ailleurs être liée avec celle du commandant Driant.

Une motion de M. Jaurès

A ce sujet, M. Jaurès a résumé son opposition aux propositions de M. Reinach par la motion préjudicielle suivante :

« La commission considérant qu'elle est tenue par les votes antérieurs de la Chambre d'appliquer dans les permissions et les congés le principe de l'égalité effective du service pour tous passe à l'ordre du jour. »

Sur certaines observations qui lui ont été faites, M. Jaurès a supprimé les mots « des permissions » et limite sa motion aux congés.

M. Benazet a combattu la motion de M. Jaurès en faisant observer qu'il fallait coûte que coûte trouver une solution, que celle proposée par M. Reinach n'était nullement incompatibles avec les votes émis par la Chambre, que la meilleure preuve en effet que le système préconisé était depuis de longues années appliqué aux 53.000 hommes incorporés dans la marine, et ceci à la satisfaction unanime des populations.

On a passé au vote et la proposition de M. Jaurès a été rejetée par 8 voix contre 8 et 1 abstention. Il convient de rappeler ici que la commission compte 44 membres.

MM. Reinach et Benazet lui soumettront un texte à la réunion de mardi. Si l'amendement est adopté ils reprendront leur proposition d'incorporation à vingt ans d'une classe rigoureusement sélectionnée.

LA REVUE DU 14 JUILLET

42 NOUVEAUX DRAPEAUX

Paris, 11 juillet. — Voici la liste complète des régiments à qui des drapeaux seront *remis par le Président de la République à la* revue du 14 juillet :

Gendarmerie ; 4, 5, 6, et 7e d'artillerie coloniale ; 6e génie ; les nouveaux régiments d'infanterie du 164e à 173e ; les 6 régiments coloniaux *mixtes du Maroc ; les 5, 6, 7, 8 et 9e tirailleurs* algériens ; les 2, 3 et 4e tirailleurs sénégalais ; le 1er tirailleurs annamites ; les 1, 2, 3 et 4e tirailleurs Tonkinois ; les 1, 2, 3e tirailleurs malgaches ; le régiment indigène du Tchad et le régiment indigène du Gabon.

LES CROIX MILITAIRES

Paris, 11 juillet. — Les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur pour les officiers des troupes métropolitaines et coloniales appartenant à l'armée active paraîtront demain matin au « Journal officiel ».

Tirages Financiers

du 11 juillet 1913

CREDIT FONCIER

Foncières 1903

Le numéro 285.264 gagne 150.000 francs.
Le numéro 180.973 gagne 30.000 francs.
Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

503.228	587.034	14.125	498.625	105.752	475.268
		411.255	69.285		

Les 130 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

49.554	467.648	51.606	326.945	427.051	515.769
183.378	127.686	445.101	95.875	301.641	348.637
436.515	11.607	70.784	5.275	546.052	525.420
232.111	39.011	453.481	374.141	588.605	166.434
138.009	361.857	121.221	135.276	240.890	16.004
21.089	355.531	238.230	200.819	446.389	593.017
95.829	122.537	108.569	238.353	597.769	497.236
265.843	254.319	72.007	67.585	511.254	188.936
152.592	132.421	373.453	558.973	147.842	91.650
148.794	322.461	432.590	381.852	72.468	272.702
338.544	68.656	550.006	380.604	488.404	588.823
100.497	422.102	299.754	205.352	557.441	561.806
237.098	335.687	81.748	482.243	399.940	437.177
375.376	292.256	263.995	544.832	24.381	371.293
177.088	388.146	31.963	539.969	188.184	465.332
330.148	7.875	297.131	449.722	375.803	451.670
22.911	373.649	570.927	243.105	590.304	74.768
127.797	189.796	447.296	201.591	567.976	66.332
28.043	279.879	4.569	379.439	492.539	92.146
241.016	586.165	568.919	235.670	344.247	277.600
	491.075	78.728	268.738	385.182	

Ne comptez trop retrouver quelques annonces d'aujourd'hui dans le numéro de demain.

LES GRÈVES

La Grève des Maçons A ROUBAIX

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Roubaix nous prie d'insérer la communication suivante :

Nous ne pouvons laisser paraître, sans répondre, des assertions aussi fausses que celles contenues dans la lettre du Syndicat ouvrier, parue mercredi 9 courant, dans ce journal.

Le Syndicat ouvrier déclare ne vouloir faire aucune pression sur ceux qui désirent rester au *travail. Ce ne serait que justice et respect de la* liberté individuelle. Mais ce ne sont que des mots. La plupart de nos maçons ont travaillé jusqu'au moment où les grévistes sont venus les menacer. Ils n'ont cédé que par crainte de représailles. Qui voudrait croire que des maçons à qui nous offrons 5 fr. 85 par jour, seraient partisans d'une grève dont le but suprême est de leur faire obtenir... 5 fr. 50 !

Les faits d'entrave à la liberté du travail abondent, mais nous ne voulons pas citer les noms de ceux qui en furent victimes. Ce serait les signaler à leurs persécuteurs, nous n'en avons pas le droit.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Roubaix.

A TOURCOING

A la filature de MM. Flipo, rue Winoc-Chocqueel, les ouvriers bâcleurs, rattacheurs, fileurs, qui s'étaient mis en grève il y a trois semaines, en demandant une augmentation de salaire, ont repris le travail après avoir obtenu certaines satisfactions.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES ÉLECTIONS CANTONALES
Canton de Maubeuge-Sud

M. le docteur Defontaine, député, conseiller général sortant, aura comme concurrent M. Oscar Sarot, de Jeumont, socialiste.

LES GRANDES FAMILLES

de Roubaix-Tourcoing

Annuaire mondain. — Edition 1914

La souscription est ouverte aux Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix et 33, rue Carnot, Tourcoing. 57803

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, samedi 12 juillet :

Soleil : lever, 4 h. 2 ; coucher, 7 h. 50.
Lune : premier quartier du 10 ; pleine le 18.
Aujourd'hui : St Gualbert ; demain : St Eugène.
De 9 h. à 10 h. ½, Caisse d'épargne.
A 9 h. ½, distribution des prix à l'Institution N.-D. des Victoires.

FÉDÉRATION POUR le Perfectionnement du Tir A L'ARME de GUERRE A LONGUE PORTÉE

Le Comité de la Fédération nous prie d'insérer la communication suivante :

Le concours de tir continuera dimanche prochain 13 juillet, par les sections E, F, G, H.

Matin, de 8 heures 1/2 à 11 heures 3/4, sections E, commissaire : M. le sous-lieutenant Pierre Catteau ; section F, commissaire, M. Denis Deschamps.

Soir, de 2 heures à 6 heures, section G, commissaire, M. David Broux ; section H, commissaire, M. Pierre Bonte.

La Commission fera afficher au Stand, les résultats du classement qu'elle doit opérer après chaque tir.

Ce classement partiel sera modifié à chaque séance jusqu'au classement général. Ceci permettra aux tireurs de bien connaître jusque la fin du concours la place qu'ils occupent dans le classement et s'ils ont la chance d'obtenir un prix.

Le " Choral Nadaud " à la fête d'inauguration du monument Villars, à Denain

Les nouvelles qui nous parviennent de Denain sont de nature à faire présumer qu'un enthousiaste accueil sera réservé au Choral Nadaud qui prend part, le dimanche 13 juillet prochain, à la fête d'inauguration du monument Villars. Le distingué président du Comité denaisien, M. Pierre Bricourt, a tout mis en œuvre pour que la population réserve à nos concitoyens une brillante réception.

Nous apprenons qu'un certain nombre de Roubaisiens accompagneront le Choral Nadaud à Denain et prendront part au concert de gala qui aura lieu au théâtre municipal, à 5 heures du soir. Cette fête artistique organisée au moyen d'une souscription, a, dès le début, obtenu un tel succès, non seulement à Denain, mais encore dans les villes environnantes et principalement à Valenciennes et à Cambrai, que toutes les places ont été prises d'assaut. C'est donc devant une salle archicomble que se produira notre excellent orphéon.

Le Choral Nadaud interprétera en dehors des deux chœurs couronnés au concours international de Paris, en mai 1912, plusieurs autres chœurs, dont les « Mineurs », qui obtint, le 3 mai dernier, à l'Hippodrome, en présence de l'auteur, M. Camille Saint-Saëns, le magnifique succès que l'on sait. Le programme sera complété par l'audition de plusieurs solistes du Choral Nadaud et de M. Dussausoy, le distingué professeur du Conservatoire de Roubaix.

Voici d'ailleurs le programme complet de cette intéressante manifestation artistique :

Première partie. — 1. Aux Mineurs (Saint-Saëns), par le Choral Nadaud. — 2. Fantaisie pastorale hongroise (F. Doppler), par M. Dussausoy. — 3. Air de Griselidis (Massenet), par M. Dutrieu, professeur de chant. — 4. La Chanson des Vagues (Rigo), par le Choral Nadaud.

Deuxième partie. — 1. Nouvelle Patrie (Grieg), solo de baryton et chœur avec accompagnement de piano et orgue, par le Choral Nadaud ; baryton-solo : M. A. Lefebvre. — 2. a) Manon (rêve de des Grieux) (Massenet) ; b) ... (Bomberg), par M. Dutrieu. — 3. Grande Fantaisie (Seghers), par M. Dussausoy. — 4. Hérodiade (Vision fugitive) (Massenet), par M. A. Lefebvre. — 5. Aux Aviateurs (Saint-Saëns), par le Choral Nadaud. — Pianiste-accompagnateur : Mme Léon Verneuil.

Nos meilleurs vœux accompagnent le Choral Nadaud dans cette sortie qui ne peut manquer de faire exalter une nouvelle fois le renom artistique de notre cité.

Les partis politiques à Roubaix

La Ligue d'Union Républicaine des cantons de Roubaix a composé son bureau comme suit :

Président : MM. Achille Rousseau ; **vice-présidents :** Georges Lehoucq, Paul Régnier, Henri Lesur ; secrétaires, Jules Noyelle, Georges Thibaut ; trésoriers : Paul Seynave, Henri Briet ; **assesseurs :** Georges Deschodt, Emile Leblanc, Henri Dreyfus, Georges Laude.

LE DRAME DE LA RUE DE MENIN

INTERVIEW DE M. ISIDORE SAMAIN

Nous avons dit vendredi que l'individu qui avait blessé de deux coups de revolver la femme Coulonval, née Devoildre, et qui s'était ensuite suicidé ne devait pas être le nommé Isidore Samain, mais un certain Gaston De Bruyne.

A ce propos, notre correspondant de Roulers, a interviewé vendredi, M. Isidore Samain.

Cet homme, qui exerce la profession de colporteur est domicilié rue du Grand-Bassin, 45, à Roulers.

Il y a neuf ans environ, M. Samain fit la connaissance de Gaston De Bruyne à cette époque ouvrier tisserand, à Roulers, et domicilié chez la sœur de De Bruyne, au hameau *de Barnum.*

Le tisserand De Bruyne avait subi les opérations du tirage au sort à Thielt et avait été *favorisé d'un bon numéro qui devait l'exempter* du service militaire. Comme De Bruyne déserta, M. Isidore Samain présuma qu'il dut s'engager.

Les deux hommes furent plusieurs années sans se rencontrer. Au mois de février dernier, lors du conflit dans l'industrie textile, De Bruyne revint à Roulers. Il se rendit chez M. Samain et sollicita l'hospitalité, se prétendant sans besogne. Il ajouta qu'il était marié et père de deux enfants, restés en France.

M. Isidore Samain lui proposa de l'accompagner et de l'aider dans sa tournée de colportage. De Bruyne accepta mais, au bout de cinq jours, il trouva ce travail trop fatigant. Il renonça à faire la tournée et demanda à M. Samain de l'accompagner en France, où il lui apprendrait le métier de tisserand.

Le colporteur refusa et De Bruyne quitta Roulers.

Quelques jours plus tard, M. Isidore Samain *constata la disparition de ses papiers d'identité.* Il crut les avoir égarés et n'attacha pas une grande importance à la perte de ces documents.

C'est par notre correspondant roularien, qu'il a appris vendredi matin, que ces papiers avaient été appropriés par De Bruyne.

La justice française devra donc s'occuper de cette affaire, pour faire rectifier l'acte de décès du suicidé de la rue de Menin. Cet acte a été dressé au nom de Samain. La rectification nécessitera un jugement.

TRAVAUX DANS LES ECOLES LAIQUES — La Municipalité prend actuellement des dispositions en vue de l'exécution de travaux dans les écoles laïques.

Il est question d'installer un patronage laïque et une école de garçon dans le patronage Saint-Eloi, rue du Tilleul, de faire construire un réfectoire et une nouvelle classe dans chaque groupe scolaire.

PONTS ET CHAUSSEES. — Nous relevons dans l' « Officiel » que, par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 20 juin dernier, M. Neveux, directeur de la Voirie de Roubaix, a été nommé sous-ingénieur des ponts et chaussées et maintenu au service de la ville.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

LA MUTUELLE NADAUD A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE GAND. — Nous apprenons avec plaisir que le jury de la classe 108 A, (Economie Sociale) à l'Exposition Internationale de Gand, vient de terminer ses opérations et qu'il a décerné à cette importante association, qui compte à l'heure actuelle 3.237 sociétaires le diplôme de Grand-Prix.

En accordant la plus haute récompense à la « Mutuelle Nadaud » les membres du jury ont tenu à démontrer les immenses avantages que procure cette société de Secours Mutuels à ses adhérents frappés par la maladie et les accidents de travail.

Toutes nos félicitations à son sympathique Président fondateur M. Edouard Dubois et à

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

M. MILLERAND et le Service de Trois Ans

DISCOURS de l'ANCIEN MINISTRE de la GUERRE

Paris, 11 juillet. — Le Comité républicain socialiste de la première circonscription du 12e arrondissement, s'est réuni, ce soir, pour entendre le compte-rendu du mandat de son élu. En présence d'une assistance nombreuse, M. Millerand a expliqué son attitude dans la discussion du projet de loi militaire qu'il a soutenu de ses votes.

On qualifie de réactionnaires, a-t-il dit, ceux qui demandent le rétablissement du service de trois ans. Est-ce donc œuvre réactionnaire que celle qu'ont faite nos amis d'Outre-Manche quand, devant les armements navals de l'Allemagne, ils ont augmenté leur puissance maritime et opposé dreadnought à dreadnought et qu'ils ont même envisagé l'hypothèse du service militaire obligatoire dans un pays opposé à pareille idée ?

On a dit aussi, a continué M. Millerand, que la question des trois ans était œuvre de parti, comme si sur la question patriotique il pouvait y avoir œuvre de parti en France.

La loi de 1905 n'est pas un dogme, on a pu se tromper.

M. Millerand répond ensuite aux différentes objections qui ont été opposées ces temps derniers au service de trois ans et réfute les divers systèmes apportés pour remédier à notre faiblesse actuelle vis-à-vis de l'Allemagne : la chasse aux embusqués, appel des troupes noires, réparation militaire intensive, nécessité unique de renforcer les troupes de couverture, augmentation des fortifications du Nord, etc.

Le service de trois ans, conclut M. Millerand, ne sera pas voté par enthousiasme, mais il sera voté par une volonté froide, résolue de nous mettre à l'abri des malheurs que nous avons déjà subis.

UN ORDRE DU JOUR

L'assistance a acclamé M. Millerand et a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Comité républicain-socialiste de la première circonscription du 12e arrondissement approuve le citoyen Millerand d'avoir appuyé de ses votes le rétablissement du service de trois ans reconnu indispensable pour maintenir entre les forces militaires allemandes et les nôtres un équilibre qui est la garantie nécessaire de notre sécurité et du maintien de la paix. »

Une mère et ses six enfants périssent dans les flammes

Constantine, 11 juillet. — Dans un douar des environs de Soukharas, une femme indigène ayant *mis involontairement le feu à* son habitation, a été brûlée vive avec ses six enfants en bas-âge.

LE CONFLIT ORIENTAL

La guerre roumano-bulgare

LES BULGARES NE RESISTERONT PAS

Bucarest, 11 juillet. — Le ministre de Russie a informé le gouvernement roumain que les troupes bulgares avaient reçu l'ordre d'évacuer sans combat le territoire qu'occupent les troupes roumaines.

La querelle gréco-bulgare

L'ARMÉE BULGARE EN RETRAITE

Athènes, 11 juillet. — L'armée bulgare, poursuivie par l'armée hellénique, est composée, non-seulement du corps d'armée du général Ivanof, qui a été battu, mais aussi de trois divisions venues d'Istip, lesquelles battent en retraite, soit un total de 142 bataillons.

OCCUPATION DE SÉRÈS PAR LES GRECS

Athènes, 11 juillet. — Les troupes grecques ont occupé Sérès.

Un nouveau ministre de la guerre bulgare

Sofia, 11 juillet. — Le général Vazof est nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Kovatchef.

L'ANARCHIE REGNE A SOFIA

Paris, 11 juillet. — De Berlin au « Figaro » :

Les dépêches de Bucarest et de Vienne qu'on ne doit accepter que sous réserves, affirment qu'une complète anarchie règne à Sofia, que le bruit d'un attentat contre M. Danef a couru, et que le gouvernement aurait supprimé des journaux

La demande d'armistice bulgare

Belgrade, 11 juillet. — Dans les milieux [illegible]

La fin des hostilités

Vienne, 11 juillet. — On s'attend à ce que les hostilités prennent fin aujourd'hui.

L'attitude des Puissances

LES POURPARLERS A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 11 juillet. — Dans les milieux compétents, on considère que la mission de M. Natchevitch a échoué, étant données les propositions vagues faites par l'envoyé bulgare. On croit son départ très prochain.

Quant à l'envoyé serbe, M. Pavlovitch, qui déclare être muni des pleins pouvoirs de son gouvernement, il a pour mission de ratifier le traité serbo-turc et de rétablir rapidement les relations diplomatiques.

Le ministre de Roumanie au Quai d'Orsay

Paris, 11 juillet. — M. Lahovary, ministre de Roumanie, à Paris, a eu ce matin et cet après-midi, des entretiens avec M. Pichon, ministre des affaires étrangères. Nous croyons savoir qu'il se confirme que l'intention de la Roumanie est d'éviter avant tout une rupture de l'équilibre balkanique au profit de la Bulgarie et non de mener une guerre de conquête.

Les démarches de la Russie en vue de la paix

Cettigné, 11 juillet. — Le chargé d'affaires de Russie a fait, auprès du gouvernement monténégrin, une démarche analogue à celle faite à Sofia et à Belgrade, dans le but de faire cesser les hostilités avec les Bulgares et d'entamer des *pourparlers en vue de la* conclusion de la paix. Le ministre des affaires étrangères, M. Plamenatz, a répondu que le gouvernement donnera une réponse définitive après avoir consulté les alliés.

Les réclamations de la Turquie

Constantinople, 11 juillet. — Des reconnaissances faites par un aviateur turc volant en deçà de la ligne Enos-Midia, il résulte que 25.000 Bulgares se retirent. La Bulgarie cède donc aux réclamations de la Turquie.

La Propagande Antimilitariste

Paris, 11 juillet. — M. Drioux, juge d'instruction, a questionné, cet après-midi, l'antimilitariste Marchand, trésorier du syndicat du bâtiment de la Seine, sur les circulaires antimilitaristes envoyées dans les casernes, notamment à Limoges et à Tulle, en même temps que les fonds du « Sou du Soldat ». Marchand a reconnu avoir fait ces envois au nom du syndicat, mais il s'est refusé à répondre sur tout autre point.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Paris, 11 juillet. — M. Clémentel, ministre de l'Agriculture, d'accord avec les commissions de la Chambre et du Sénat, chargées d'étudier le projet des chambres d'agriculture, demandera à la Chambre, dès l'ouverture de la session ordinaire, des séances spéciales pour la discussion de ce projet, ainsi que des autres projets agricoles afin d'en hâter le vote.

AU MAROC ESPAGNOL

AUTOUR DE TETOUAN

Tétouan, 11 juillet. — Un gros rassemblement d'indigènes a été dispersé, ce matin, dans la vallée du Rio-Martin. Les dissidents ont laissé sur le terrain de nombreux morts ou blessés.

EXPLOSION dans une fabrique de feux d'artifice

MORTS ET BLESSÉS

Cérès, 11 juillet. — Une explosion s'est produite dans une fabrique de feux d'artifice. La femme du fabricant et son dernier enfant âgé de 4 mois, ont été mortellement brûlés. Le fabricant, deux autres de ses enfants et un ouvrier sont atteints de brûlures très graves. La fabrique est détruite, les maisons contigües sont en feu.

Une rixe à bord d'un trois-mâts anglais

LE SECOND ASSOMMÉ

Douarnenez, 11 juillet. — Une rixe a éclaté à bord du trois mâts anglais *Fine*, du port de Newcastle, en déchargement à Douarnenez. Le second du bord, Arthur Will, ayant malmené un homme d'équipage occupé au treuil, ce dernier saisit une barre du cabestan et en asséna un coup sur la tête de son adversaire qui roula sans connaissance sur le pont. Will qui a le crâne fracturé, a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré. *Il est père de famille.*

La protection de l'industrie allemande

Berlin, 11 juillet. — De nouvelles lois viennent d'être élaborées pour la protection juridique accordée à l'industrie, en particulier aux brevets.

Dans l'exposé qu'elle donne de ces lois, la « Gazette de l'Allemagne du Nord » fait remarquer que l'entrée en Allemagne sera désormais interdite aux produits étrangers qui par leurs marques, se font faussement passer pour les produits allemands. De plus, par l'aggravation des prescriptions relatives à l'emploi des mesures de représailles, il sera tenu *compte des réclamations élevées par l'industrie* allemande en vue d'obtenir une protection rigoureuse contre les mesures préjudiciables aux exportateurs allemands prises par certains pays étrangers, en ce qui concerne la *désignation des marchandises et l'indication* de leur origine.

Le Tarif Douanier Américain

Washington, 11 juillet. — La commission des finances du Sénat a déposé le bill de la revision du tarif des douanes. La discussion générale commencera probablement mardi prochain.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, vendredi, 11 juillet 1913.
2 h. soir, 21° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
5 h. soir, 18° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
9 h. soir, 16° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
Samedi, 12 juillet 1913.
Minuit, 15° au-dessus de zéro, 770, beau temps.
8 h. mat., 13° au-dessus de zéro, 770, beau temps.

LES JOURNAUX DE PARIS de samedi matin

Paris, samedi, 12 juillet.

UN TRAQUENARD ?

De M. Bérenger, dans l'*Action* :

« Des questions se posaient, hier, dans tous les groupes et dans tous les couloirs de la Chambre : Qui donc avait convoqué ce Comité d'épidémiologie ? Où en était le procès-verbal ? Quels étaient les membres présents et les membres absents de la séance télégraphique et mystérieuse du 8 juillet dernier ? Ces questions n'ayant pas reçu de réponse, la possibilité d'une intrigue pour ne pas dire d'un traquenard est apparue à tous les esprits. »

POUR IMPOSER LEURS CONDITIONS

Du **Soleil** :

« Si Ferdinand avait été maître de la situation dans son pays, il n'aurait point commis les erreurs funestes qui conduirent les Bulgares aux défaites les plus humiliantes. S'il ressaisissait les rênes du gouvernement, il s'empresserait de dissiper les incertitudes qui peuvent rendre inefficace la médiation russe qu'il a sollicitée. Serbes et Grecs ne peuvent plus avoir confiance en de vaines protestations, en d'incertaines promesses. Ils ont été molestés et dupés par un allié intransigeant qui voulait s'adjuger la part du lion. Ils vont naturellement tenter de poursuivre, jusqu'au bout, leurs victoires pour imposer leurs conditions ; ils n'arrêteront leur élan que sûrs d'obtenir le minimum de leurs exigences. »

QUE VA DIRE M. BARTHOU ?

De M. Clemenceau, dans l'**Homme Libre** :

« Que va dire M. Barthou aux jeunes gens de cette classe 1910 à qui il annonça, un jour, sans aucune préparation : 1° qu'il entendait les maintenir sous les drapeaux pendant toute une année supplémentaire ; 2° qu'il ne les garderait que trois mois ; 3° qu'il ne veut plus les lâcher.

» En vérité, on ne se joue pas des gens avec une telle désinvolture, surtout quand il s'agit d'intérêt d'une si grave répercussion sur l'avenir. »

» On voudrait de propos délibéré organiser une répétition, une aggravation des mutineries militaires, qu'on n'aurait pas procédé autrement. On fera condamner les mutins, c'est entendu ; mais les plus coupables en cette rencontre, iront promener leur responsabilité, au prochain mois, sur les côtes de Normandie. »

Nouvelles Régionales

BACCALAURÉAT. — **Faculté des Sciences.** — 1re partie, Sciences, Langues Vivantes. — Sont reçus définitivement MM. Allaeys (A.B.), Boon (A.B.), Delefoy, Deselgne, Desreumaux, Dupont (A.B.), Trinquet, Arnault, Flevet, Grauss, Jacquemin, Lalloy, Leduc, Thirion, Asselin, Auber, Decaye, Mlle Dupret, MM. Morot-Sir (A.B.), Wallois.

2e partie, Mathématiques. — Sont reçus définitivement : MM. Alessandri, Berthe, Blart, Cazier (A.B.), Dehoncy, Declety, Desmoulin, Martinage, Baudouin, Bellart, Borin, Bournonville, Douchet, Dubois.

L'IDENTITE DU NOYE DE LENS EST ETABLIE. — L'identité du noyé qui périt, mardi soir, dans les conditions que nous avons relatées, est établie. C'est un sieur Paul Dusautoit, 34 ans, mineur. Venu chercher du travail, il s'était attardé dans les cafés et s'était enivré. Tout porte à croire qu'on se trouve en présence d'un accident.

UN DRAME DE L'INCONDUITE A WIGNEHIES. — **Un tisseur tente de tuer son ancienne amie en lui portant un violent coup de rasoir à la gorge.** — Un ouvrier tisseur, Léon Leclercq, 42 ans, s'étant embusqué sur la route que suivait son ancienne amie, Angélique Binot, tisseuse, âgée de 40 ans, eut avec elle une discussion très vive, au cours de laquelle il lui porta à la gorge un violent coup de rasoir. Un docteur constata que la blessure, très grave, ne mettait pas cependant les jours de la victime en danger. Le meurtrier a été arrêté.

NÉCROLOGIE

— On annonce, de Comines, la mort de M. Jean Catteau, fils de M. et Mme Louis Catteau-Van Eslande, fabricants de rubans, décédé à l'âge de 24 ans.

Nouvelles Sportives

Cyclisme

LE TOUR DE FRANCE

LA SEPTIÈME ÉTAPE

Perpignan, 11 juillet (*par dépêche*). — Voici la suite des arrivées de la septième étape Luchon-Perpignan (326 kilomètres) : 15. Colsaet et Dhulst, en 13 h. 32'10".

Classement des isolés : 1. Contesini ; 2. Bertarelli ; 2. Dhulst ; 4. Colsaet.

Le classement général

A la suite de la septième étape, le classement général s'établit comme suit : 1. Buysse, en 95 h. 11'46" ; 2. Thys, en 95 h. 08'35" ; 3. Garrigou, en 96 h. 53'56" ; 4. Petit-Breton, en 97 h. 05'36" ; 5. Faber, en 98 h. 04'4" ; 6. Lambot, en 98 h. 18'34" ; 7. Christophe, en 100 h. 12'11" ; 8. Spiessens, en 101 h. 34'49" ; 9. Engel, en 102 h. 02'25" ; 10. Hostein, en 102 h. 27', etc.

Boxe

COMBATS de BOXE au PREMIERLAND

Paris, 11 juillet. — Voici les résultats :

Premier combat (Poids bantams) en 6 reprises de 3 minutes : Armanet vainqueur aux points de Parisot.

Deuxième combat (Poids welterweight), en 6 reprises de 3 minutes : Avollée contre Thomas. Match nul.

Troisième combat (Poids moyens), en 6 reprises de 3 minutes : Jany contre Perche. Perche disqualifié pour coup de tête involontaire. Victoire à Jany.

Quatrième combat (Poids mi-lourds), en 8 reprises de 3 minutes : Pottier contre Antoine. Pottier abandonne au deuxième round. Antoine vainqueur.

Cinquième combat (National), en 10 reprises de 3 minutes, pour le classement des challengers pour le titre de champion de France, poids plume : Paul Til vainqueur d'Eugène Trickri.

Cotons Américains

New-York, 11 juillet.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLÉANS Ce jour	NEW-ORLÉANS Précéd.
JUILLET.. 1913	12.03	12.12	12.42	12.40
AOUT	12.05	12.12	11.98	12.00
SEPTEMBRE	11.64	11.67	11.56	11.60
OCTOBRE	11.42	11.48	11.47	11.51
NOVEMBRE	11.32	11.43	11.45	11.49
DÉCEMBRE	11.34	11.42	11.45	11.49
JANVIER.. 1914	11.28	11.37	11.47	11.52
FÉVRIER	11.29	11.39	11.44	11.48
MARS	11.38	11.47	11.56	11.5[illegible]
AVRIL	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI	11.40	11.49	—.—	—.—
JUIN	—.—	—.—	—.—	—.—
PORTS DES ÉTATS-UNIS.		3.000		1.000 balles
PORTS DE L'INTÉRIEUR.		2.000		1.000